

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 11/02/2026

Total membres	11
En exercice	11
Présents	7
Absent	0
Votants par procuration	4
Votants	11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept février, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Michelle DAJON, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE

Étaient excusés :

Monsieur Patrick CIBOIS
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX
Madame Julie GILBERT D'HALLUIN
Monsieur Sébastien MANDEVILLE

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Madame Arlette LECACHEUR
Monsieur Matthieu ROUZÉE
Madame Michelle DAJON
Monsieur Benoît BEAUDOIN

Délibération n° :
Objet :

D.06/02.2026
Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Subvention à l'A.D.E.F.

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 27.02.2026

Délibération n° : **D.06/02.2026**
Objet : **Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Subvention à l'A.D.E.F.**

Depuis plusieurs années, l'Association d'Aide à Domicile et Emplois Familiaux (A.D.E.F.), sise 10 bis Rue Henri Messager - 76170 Lillebonne et la Maison du Répit, sise Parc d'activité du Manoir à Lillebonne, proposent une action d'accompagnement et de soutien pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (et pathologies apparentées) ainsi que pour leurs familles.

Cet accueil permet à des personnes fragilisées - du fait de leur âge ou de leur situation - de retrouver un lien social et de participer à des activités visant à maintenir ou à développer leurs capacités cognitives. Ces activités sont encadrées par des professionnel(le)s diplômé(e)s.

De son côté, le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités, sensible aux actions permettant de prévenir les risques en matière de santé, souhaite poursuivre, pour 2026, son soutien financier à l'action mise en place par l'A.D.E.F et la Maison du Répit situées à Lillebonne.

La dépense correspondante a été prévue au budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités à hauteur de 11 000,00 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'autoriser, Madame la Présidente, à effectuer la dépense prévue au budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - fonction 4238, nature 65748

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Christine DÉCHAMPS



